



## Obligations de l'employeur face au harcèlement?

Par **fredyo**, le **19/10/2008** à **01:02**

je suis victime de harcèlement moral de la part de mon supérieur hiérarchique, étant délégué du personnel, il m'a été reproché devant témoin que mon travail n'était pas effectué car je prenais mes heures de délégation, de plus le mois d'avant, cette même personne m'a reproché d'être intervenu lors d'un conflit qui l'opposait à un collègue( altercation très violente) tout en sachant que 2 ans au paravent ce même supérieur avait poussé un employé à la faute(cet employé l'avait alors frappé).ça fait 2 mois que l'on me laisse tout seul pour effectuer un travail qui demanderait 3 voir 4 personnes. Je suis allé à la médecine du travail, puis à l'inspection du travail, les 2 m'ont dit une chose>, en gros syndiquez vous si vous ne l'êtes pas encore. C'est ce que je vais faire, l'inspection du travail m'a aussi dit de faire des lettres recommandées à mon employeur pour lui signaler le comportement de mon supérieur, car s'il ne répond à mes courriers et que la situation s'envenime, c'est lui qui se verra accusé. A savoir que j'ai déjà fait un courrier auquel il n'a pas répondu, le harcèlement moral est vraiment tabou. Je ne me sens pas très bien protégé, car mes employeurs vendent de la marchandise à des gendarmes qui viennent en uniformes faire leur courses dans l'entrepôt où je travaille, je me dit que quand on peut graisser la patte à des gendarmes, on peut tout aussi bien verser de l'argent à l'inspection du travail pour ne pas se faire embêter, car j'ai pu voir l'épaisseur du dossier concernant la société pour laquelle je travaille, c'est impressionnant, beaucoup de gens ont du baisser les bras. Heureusement que j'ai des témoins qui j'espère ne se désisteront au dernier moment, merci de me donner des conseils, je ne sais plus comment faire.

Par **pascal31peche**, le **10/02/2009** à **19:22**

bonsoir à vous ! je suis dans le meme topo !! a part que moi c'est un "contremaitre" qui me harcele . je suis chef d'equipe. mon equipe a ete suprimée ,mais la restructuration a fait que je me suis retrouvé avec ce "contremaitre" ,et le plus beau c'est que je ne savais pas que s'en etait un!!! nous n'avons pas d'organigramme (non obligatoire !)alors .. comme je devais "gener"(j'ai 22 ans de boite) donc licenciement cher ,pour une boite en redressement judiciaire.donc il a continué , propos vulgaire, mise a l'ecart ;travail de manoeuvre ;menace de mort .... (main courante a la police de ma part )j'ai pris un avertissement pour "ne pas avoir obeis aux ordres d'un contremaitre". j'ai en voyé des lettres recomandées au patron , administrateur judiciaire,... rien ;.. pas une lettre. il a fait le mort .je l'ai pourtant mit aux Prud'homes. le plus bete . c'est qu'il a gagné!!!!abherrant. je passe en cour d'appel le 18 fevrier, et je compte bien gagner . car il a gravement manqué a ces obligations . il n'a rien fait pour que cela s'appaise ... au contraire.. il voulait que je demissione.Comme vous dites; ne laissez rien passer .envoyez vos lettres . essayez , mais c'est dur d'avoir "un temoin"(dans ces cas là on cherche les amis!!)et battez vous sur le fait que vous etes harcelé et que le patron ne fait rien !bon courage ,vous n'etes pas le seul, la lois française est tres mal faite . nous allons gagner ..; allez!. de plus vous etes un employé protégé , donc plus facile . courage